



Pièce 4.2a  
Zonage général  
Document arrêté le 30/10/2023

**Zonage**

- Zones Urbaines (U)**
- UA - Zone de bâti mixte, dense et continu avec un fort intérêt patrimonial et une forte identité architecturale et urbaine
  - UB - Zone de bâti mixte, dense et continu correspondant aux extensions anciennes
  - UC - Zone de bâti à dominante résidentielle et pavillonnaire
  - UCA - Secteur non raccordé à l'assainissement collectif
  - UE - Zone à vocation économique
  - UEP - Zone réservée aux équipements publics communaux
- Zones A Urbaniser (AU)**
- AUB - Zone à urbaniser pour de l'habitat, ouverte
- Zones Agricoles (A)**
- A - Zone agricole pouvant recevoir des constructions nécessaires à l'activité agricole
  - Ap - Secteur correspondant aux espaces agricoles protégés
- Zones Naturelles (N)**
- N - Zone naturelle et forestière pouvant recevoir des constructions nécessaires à l'exploitation forestière
  - Np - Secteur correspondant aux espaces naturels et forestiers protégés

**Servitudes d'Utilité Publique (SUP)**

- Péri-mètre de protection aux abords des monuments historiques (500m)
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié

**Prescriptions**

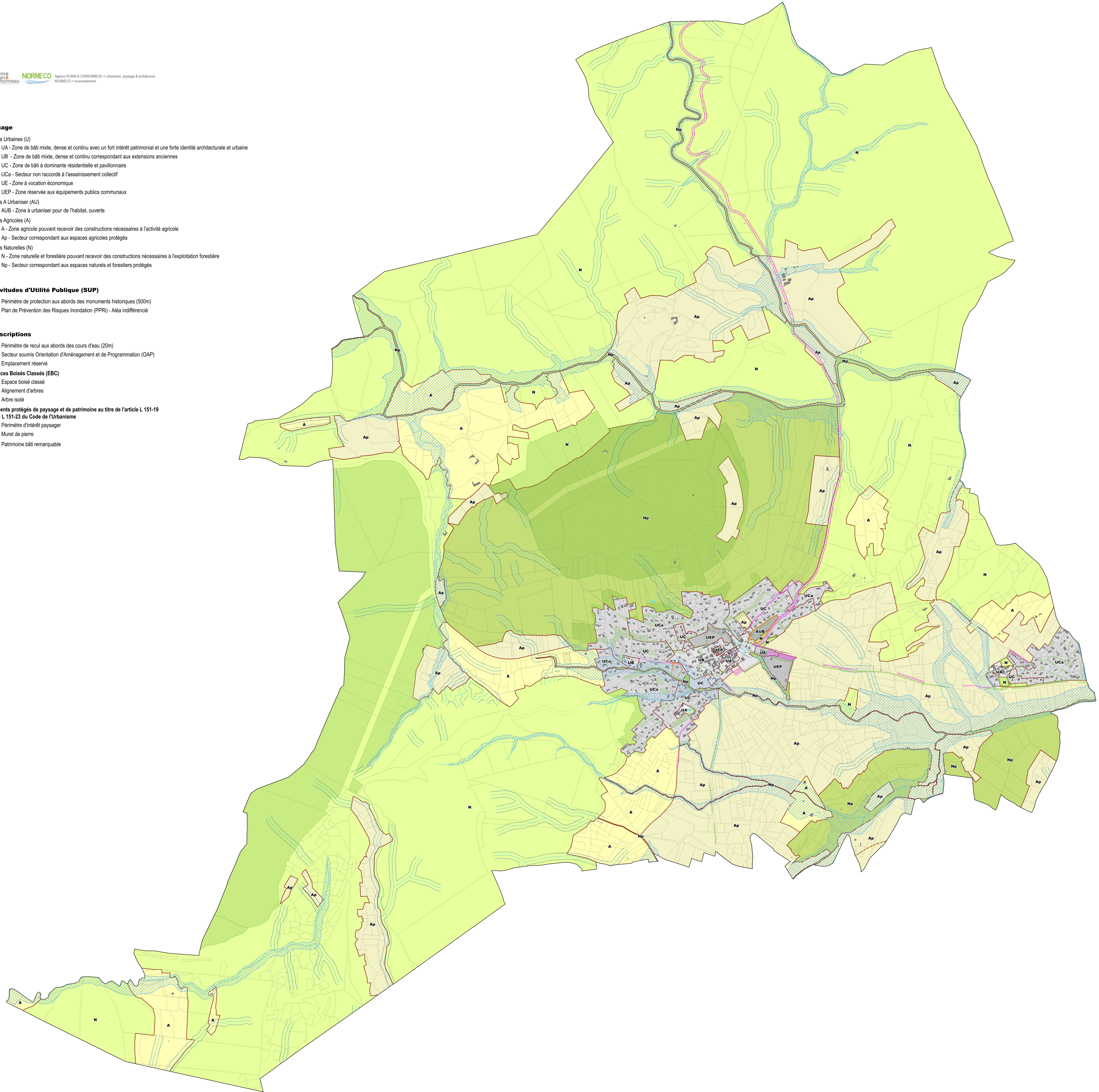
- Péri-mètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Secteur soumis Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé

**Espaces Boisés Classés (EBC)**

- Espace boisé classé
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé

**Éléments protégés de paysage et de patrimoine au titre de l'article L.151-19**

- Péri-mètre d'intérêt paysager
- Muret de pierre
- Patrimoine bâti remarquable



**Liste des emplacements réservés**

N°	Destination	Destinataire	Surface
1a	Élargissement de la RD1 traversée ouest du village, emprise 10 m	Département	731 m²
1b	Élargissement de la RD1 de l'entrée Est du village jusqu'à la limite communale, emprise 10 m	Département	4211 m²
2	Élargissement de la RD21, emprise 10 m	Département	37463 m²
3	Élargissement chemin depuis la rue du Plan Vieux emprise 8 m	Commune	277 m²
4	Création d'une aire de stationnement	Commune	4 048 m²
5	Élargissement du chemin des Brécaux, emprise 8 m	Commune	1 504 m²
6	Élargissement du chemin de Sautourgères, emprise 8 m	Commune	439 m²
7	Élargissement du chemin des Maces, emprise 8 m	Commune	1 203 m²
8	Réouverture de la circulation autour de l'église	Commune	62 m²
9	Création d'une aire de stationnement	Commune	1 817 m²